

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : L'ÉTUDE TRIMESTRIELLE D'ALTARES

Au deuxième trimestre 2006, les défaillances reculent de 11 %, par rapport à la même période de l'année 2005, mais augmentent dans les entreprises de plus de 50 salariés. La procédure de sauvegarde est légèrement plus utilisée que le trimestre précédent.

Sur le deuxième trimestre 2006, la baisse des défaillances d'entreprises est de 11 % pour environ 11 000 jugements d'ouvertures prononcés par les tribunaux (contre 12 200 un an plus tôt). L'ensemble des régions accompagne ce recul à l'exception du Languedoc-Roussillon et des pays de la Loire. Cette amélioration sensible ne profite cependant pas aux entreprises de plus de 50 salariés, dont les défaillances augmentent de 15 %.

Les procédures de sauvegarde sont encore peu nombreuses ; une centaine d'ouvertures a été prononcée ce trimestre.

Depuis juillet 2005, Altares, nouvelle identité du groupe Bil/D&B, note une tendance favorable sur le front des défaillances d'entreprises en France. Les prononcés de jugements d'ouverture de procédures collectives sur les trois premiers mois 2006 confirment cette évolution (comparaison T2 2006 / T2 2005 : - 11 %)

Au 1^{er} juillet, 10 900 défaillances ont été comptabilisées sur le trimestre, contre 12 200 un an plus tôt. Il s'agit de l'un des meilleurs 2^{ème} trimestres sur les 10 dernières années, période durant laquelle le printemps 2000 reste la référence avec moins de 10 500 jugements.

La plus grande vulnérabilité des entreprises de plus de 100 salariés, observées en début d'année, se confirme sur cette fin de semestre. Elle entraîne désormais dans son sillage, les sociétés de 50 à 100 salariés. Ainsi, les défaillances d'entreprises de plus de 50 salariés ont augmenté de 15 %. 101 sociétés de cette taille ont fait l'objet d'une ouverture de procédure judiciaire contre 88 un an plus tôt.

Sur 3 mois, l'essentiel des régions accompagne cette amélioration. Néanmoins, deux d'entre elles affichent une hausse des défaillances (+ 1 %). Languedoc-Roussillon d'une part, qui ne parvient pas à renverser une tendance inscrite dans le rouge depuis longtemps : sur les 21 derniers trimestres (soit depuis plus de 5 ans), la région n'a connu en effet que 4 trimestres favorables. Et d'autre part, la région Pays de la Loire, pourtant bien orientée depuis juillet 2005, qui s'inscrit à nouveau en dégradation après des deuxièmes trimestres déjà délicats en 2005 et 2004.

Globalement, tous les secteurs d'activité affichent des tendances favorables comprises entre - 6 % dans l'agriculture et - 24 % dans le transport. Le commerce est dans la moyenne (- 11 %) malgré un dérapage dans le commerce de détail en juin (+ 4 %). Les défaillances dans les services aux entreprises reculent de 9 % en dépit du niveau élevé de défaillances en mai (553). Dans les autres activités, les sinistres de la santé, principalement les auxiliaires médicaux et les ambulanciers, sont très mal orientés. Les défaillances dans ce secteur ont plus que doublé (75) par rapport au 2^e trimestre 2005.

→



Decide with Confidence



Concernant les sauvegardes, dont la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, 116 ont été ouvertes au cours du deuxième trimestre. La moitié d'entre elles sont des SARL de moins de 5 salariés. Les régions Rhône-Alpes et PACA concentrent à elles seules le tiers des ouvertures de procédures de sauvegarde.

"La baisse attendue des défaillances d'entreprises sur cette fin de semestre s'accompagne de la hausse redoutée des dépôts de bilan des entreprises de taille moyenne. La dégradation observée le trimestre dernier sur le front des grandes entreprises nous faisait craindre en effet une propagation des difficultés sur les PME. D'autant que l'amélioration du climat des affaires reste bridée par un contexte concurrentiel élevé et par la hausse de la facture énergétique ainsi que des matières premières", observe Thierry Millon responsable des études Altares.

"Dans le même temps, la procédure de sauvegarde, qui reste une alternative au redressement judiciaire, est encore utilisée avec parcimonie. Concentrée principalement sur le grand Sud-Est du pays, elle devrait pouvoir s'étendre petit à petit à d'autres régions. L'Ile-de-France, par exemple (et particulièrement au Tribunal de Commerce de Nanterre) a davantage eu recours à cette nouvelle procédure ce trimestre."

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Définition de la défaillance : sont retenues comme défaillantes les entreprises ayant fait l'objet de l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire directe. Ne sont, par conséquent, pas considérées les suites de procédure, à savoir liquidations judiciaires ou plans de redressement jugés après l'ouverture d'un redressement judiciaire. Ne sont pas davantage retenues les cessations amiables d'activité.

Les défaillances sont comptabilisées à la date du jugement et non à la date de publication de l'information.

Les sources des défaillances collectées par Altares : Altares collecte l'ensemble des jugements auprès des Greffes des Tribunaux de Commerce ou des chambres commerciales des Tribunaux d'Instance ou de Grande Instance.

Altaires est également licencié du BODACC (Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales) depuis 1987.

Le BODACC publie les annonces légales relatives à la vie d'une entreprise, notamment les avis de procédures de redressement et liquidation judiciaires. Les statistiques de défaillances diffusées par Altaires sont issues de sa propre base de données et comptabilisent les jugements dès leur enregistrement, le plus souvent quelques semaines avant leur publication au BODACC.

Renseignements : Thierry Millon - Responsable des Études Altaires : 04 72 65 15 51

A PROPOS D'ALTARES

ALTARES est née du rapprochement de la Base d'Informations Légales BIL et de Dun & Bradstreet France.

Sa vocation, en tant que spécialiste de la connaissance inter-entreprises : fournir des solutions pour accélérer la croissance.

ALTARES répond aux besoins des entreprises sur deux axes majeurs : développement commercial et gestion du risque financier, en France, en Europe comme à l'International.

Membre du 1er réseau international d'informations B to B (le D&B Worldwide Network), ALTARES diffuse en France les solutions créées par le leader mondial D&B. Les clients d'ALTARES disposent du seul accès global à des données qualifiées sur plus de 100 Millions d'entreprises dans le monde.

Dirigée par Thierry Asmar, ALTARES, Filiale du Groupe FININFO, détient 40 % du marché français ; avec un CA d'environ 50 Millions d'Euros, l'entreprise compte

près de 300 collaborateurs répartis sur 3 sites principaux : Nanterre, Rambouillet et Villeurbanne.

ALTARES

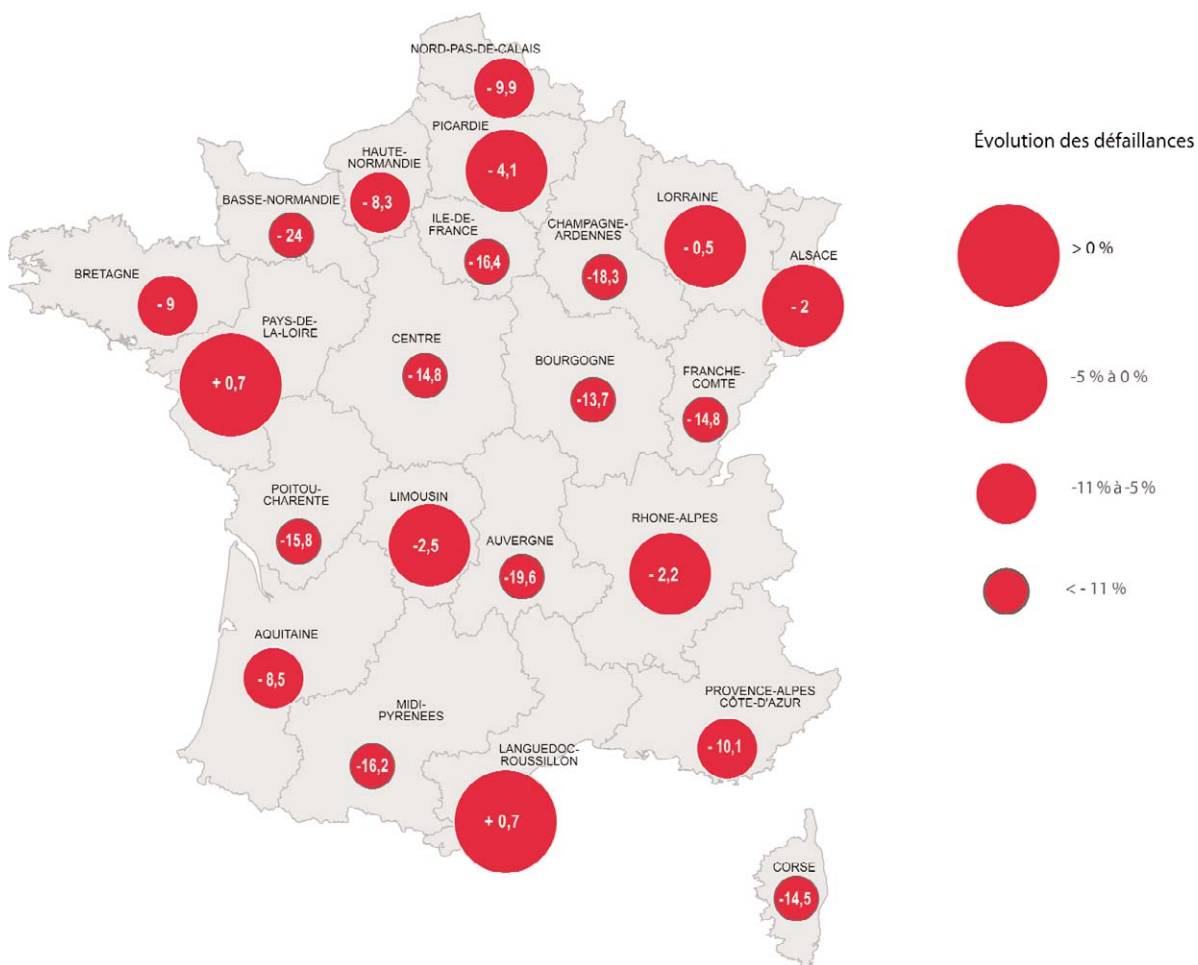
55 avenue des Champs Pierreux
Immeuble Le Capitole
92012 Nanterre
contact@altares.fr
www.altares.fr
Thierry Asmar
Tél : 01 41 37 51 04



Decide with Confidence



ÉVOLUTION DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES PAR RÉGION
 (Comparaison T2 2006/T2 2005)



Decide with Confidence

